

Brive, le 30 juin 2026

Le Proviseur,

aux

Parents d'élèves de Seconde
Rentrée 2026

Madame, Monsieur,

Votre enfant est affecté au lycée Cabanis en classe de 2nde à la rentrée 2026.

Notre établissement vous offre la possibilité de demander son inscription à l'internat. Cependant, notre capacité d'accueil est de 240 élèves au maximum.

Si cette capacité d'accueil n'est pas atteinte, vous ne recevrez pas de lettre de l'établissement et **vous pourrez considérer que l'inscription à l'internat est validée.**

Dans le cas contraire, votre demande sera examinée et la réponse définitive vous sera faite avant le 10 juillet par courrier après décision prise par l'équipe de direction, qui basera son choix sur deux critères essentiels :

-1- La distance géographique entre le domicile habituel de l'élève et le lycée ainsi que l'existence ou non d'un circuit régulier de transport en commun ;

-2- La situation sociale et familiale : il vous appartient de m'informer par courrier adressé au chef d'établissement de toute situation particulière dont j'aurais à tenir compte, dans la mesure du possible.

Ce courrier est à remettre avec le dossier d'inscription de votre enfant.

Enfin, je vous rappelle que l'inscription de votre enfant sur le lycée n'est prononcée de façon définitive **qu'après extinction complète de toute dette auprès de son établissement d'origine.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Proviseur



Olivier SOULIER

Secrétariat du Proviseur

Affaire suivie par

Rachel Bisne

Téléphone

05 55 87 85 68

Télécopie

05 55 87 85 66

Mél

Ce.0190010H@ac-limoges.fr

Site internet

<http://www.lyceecabanis.fr>

6, Bd Henry de Jouvenel –

BP 409

19311 BRIVE CEDEX